

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

REGENERO :
TRANSFERT DES
MARCHES
D'ANNEMASSE
AGGLOMERATION
ET DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU
GENEVOIS

N° CS2019-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET –
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-
François CICLET – M. Louis FAVRE

**REGENERO :
TRANSFERT DES MARCHES D'ANNEMASSE AGGLOMERATION
ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Energétique des logements nommée "REGENERO".

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché. A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23/05/2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

La plateforme REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique : elle permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain ont souhaité la mutualisation de ce service.

A cette fin Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois doivent transférer par voie d'avenant au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions de leur opérateur généraliste INNOVALES.

Le transfert sera effectif au 23 avril 2019. L'avenant et ses annexes financières produits en annexe du présent projet de délibération précisent les conditions du transfert du marché au Pôle métropolitain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché n°18016 ayant pour objet le transfert dudit marché au Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le **02 AVR. 2019**

Publié ou notifié le
02 AVR. 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019_08-DE